

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction Question n°255  
de la Vie Associative et des Relations Internationales**

**Vie Associative**

**REF : DVARI2012022**

**Signataire : CS/CR**

Séance du Conseil Municipal du 27/09/2012

RAPPORTEURS : Yacine DIAKITE / Marc GUERRIEN

**OBJET : Subvention à l'association "Cité des mémoires étudiantes"**

**EXPOSE :**

L'association « *La Cité des mémoires étudiantes* » a été créée en novembre 2008. Elle a pour objectif la sauvegarde et la valorisation des ressources documentaires et des archives des mouvements étudiants.

Au-delà de la mission d'intérêt général de mise à disposition de ces ressources à tous les publics, l'association suscitée est un outil d'enracinement et de renforcement des citoyennetés étudiantes, non seulement sur un plan national, mais aussi sur un plan local.

Anticipant l'implantation sur Aubervilliers du futur Campus universitaire Condorcet, l'association souhaite tisser et approfondir un partenariat afin de pérenniser son projet de sauvegarde et de valorisation des ressources documentaires et des archives des mouvements étudiants sur le territoire de la ville.

L'association « *La Cité des mémoires étudiantes* », installée à Aubervilliers depuis 2011, a organisé certaines initiatives dans notre commune, notamment les rencontres-ateliers « *Archives et mémoires étudiantes* » et une participation à la fête de la ville et des associations, le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Elle souhaite, à présent, produire une exposition itinérante intitulée « *Mouvements étudiants et guerres d'Algérie* ».

A cet effet, il est demandé au conseil municipal d'attribuer une subvention à l'association *Cité des mémoires étudiantes*, à hauteur de 1 000 €, pour soutenir la pérennisation de ses recherches et son implication dans la vie locale et, à hauteur de 1 000 €, pour soutenir le projet d'exposition itinérante : « *Mouvements étudiants et guerres d'Algérie* ».

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales**

**Vie Associative**

**REF : DVARI2012022**

**Signataire : CS/CR**

**OBJET : Subvention à l'association "Cité des mémoires étudiantes"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L 2313-1-1, L2251-3-1,

Vu le budget supplémentaire 2012

Considérant l'intérêt que la municipalité porte à la dynamique générée par la future implantation du Campus Condorcet sur son territoire et aux liens à tisser entre ses étudiants et chercheurs et la population albertivillarienne,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte au projet d'exposition itinérante :  
« Mouvements étudiants et guerres d'Algérie »,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 000 (mille) euros à l'association *Cité des mémoires étudiantes*, pour soutenir la pérennisation de ses recherches et son implication dans la vie locale

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 000 (mille) euros à l'association *Cité des mémoires étudiantes*, pour soutenir le projet d'exposition itinérante : « Mouvements étudiants et guerres d'Algérie ».

La dépense sera inscrite au budget communal à l'imputation 306/6574/025.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/10/2012

Publié le : 04/10/2012

Certifié exécutoire le : 12/10/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué